

CONTRAT D'INTERNAT Année scolaire 2020-2021

L'ACCUEIL A L'INTERNAT

L'Internat permet aux apprenants de nos sections professionnelles de bénéficier d'un hébergement tendant à leur assurer des conditions plus favorables pour suivre leurs études. L'éloignement et les difficultés de transport sont donc des critères prioritaires.

LE FONCTIONNEMENT

L'internat est ouvert du Lundi au Jeudi à partir de 16h50.

6H45 : réveil et lever de tous

7H-7H30 : service du petit-déjeuner obligatoire

7H45 : fermeture du self

8H00 : fermeture de l'internat

16H50 : réouverture de l'internat

16H50 - 17H15 : goûter

17H00 - 17H40 : temps libre ou sortie par roulement de classe : BTSA : tous les soirs ; 2nde et 1^{ère} bac pro : 1 fois par semaine ; Term bac pro : 2 fois par semaine

17H45 à 19H10 : étude en chambre, une étude dirigée peut être organisée par les formateurs à la demande des apprenants puis regroupement à l'internat jusqu'à 19H15

19H15 : dîner et présence obligatoire pendant 20mn minimum dans le réfectoire. Les apprenants doivent être impérativement à l'heure pour le dîner. **Aucune nourriture ne doit sortir du self.**

Jusqu'à 21H25 : temps libre ou activités dans l'enceinte du lycée.

21H30 : intégration des chambres, il ne sera plus possible de sortir pour fumer.

A partir de 21H30 : le calme doit régner dans le bâtiment ; (douches autorisées jusqu'à 21H45).

22H : le calme doit régner dans les chambres

L'internat est fermé de 8H00 à 16H50, l'accès en journée n'est pas autorisé.

REGIMES DES SORTIES

Toute absence doit être signalée à la vie scolaire le jour même soit :

Par mail : viescolairelebuat@cneap.fr (et seulement sur cette boîte mail jusqu'à 16H) ou caroline.guyot@cneap.fr

Par téléphone au **06 43 45 69 32** (numéro de portable de la vie scolaire.)

Les apprenants sont autorisés à s'absenter un soir par semaine de l'internat (retour le lendemain matin pour la première heure de cours), cette autorisation de sortie exceptionnelle ou annuelle doit être remise à la vie scolaire, le lundi soir au plus tard. Les sorties sont autorisées uniquement pour les lycéens et apprentis (sous réserve de signature de l'autorisation par les parents) de 16H50 à 17H35. Tout retard annulera cette autorisation pour une durée laissée à l'appréciation des éducateurs.

Régime des retours :

Les retours en semaine s'effectuent aux heures d'ouvertures habituelles, dès 8 heures le matin et 16H50 le soir. Si retour plus tardifs, accueil possible à 19H, 20h ou 21H au plus tard.

ETUDES

L'étude est obligatoire pour tous et est organisée en chambre.

L'utilisation de la salle informatique pendant l'étude n'est pas systématique et doit être réservée aux internes dans le cadre d'un travail spécifique.

Le choix des binômes par chambre, dépend uniquement de la responsable de l'internat qui organise sa répartition par chambre en fonction de l'étude et donc des niveaux de classe.

SANTE

Il est conseillé aux parents de fournir à leurs enfants une petite trousse d'urgence contenant quelques médicaments de base (type Doliprane, Spasfon...).

Néanmoins en cas de traitement particulier les familles sont tenues d'en avertir la vie scolaire jour/nuit et de fournir une ordonnance voire un protocole.

En signant le présent contrat, les responsables légaux s'engagent à venir chercher l'élève e cas de maladie dès lors que la demande leur en est faite par la Vie Scolaire Jour/Nuit.

LA VIE EN COMMUNAUTE

Les comportements énoncés ci-dessous feront l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat :

- **Une tenue correcte est exigée dans les espaces collectifs** (foyers, couloirs, réfectoire etc.). Les plaids et les couettes ne sont pas autorisés dans le réfectoire.
- **Utilisation des téléphones portables et objets numériques** : L'utilisation dans toutes leurs fonctionnalités est interdite, pendant le dîner. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et uniquement restitué le lendemain par la responsable de l'internat.
- **Non-respect du régime des sorties**
- **Acte de bizutage**

- Introduction et consommation d'alcool ou de produits illicites
- Dégradations des locaux et du matériel commun.

HYGIENE ET SECURITE

- La vie en communauté implique des règles d'hygiène de base : changement régulier du linge de corps et vêtements. La serviette de toilette doit être changée toutes les semaines ; Les draps et alèses devront être changés et lavés toutes les 3 semaines (soit 12 nuits) et systématiquement emportés au domicile avant chaque vacance ou période de stage.
- Il est strictement interdit d'apporter de la nourriture dans l'internat.
- Pour des raisons de sécurité l'utilisation de rallonges sans interrupteur est interdite, ainsi que les fers à repasser, bouilloires, chauffages d'appoint et couvertures chauffantes. Une armoire pouvant fermer avec un cadenas est mise à la disposition des élèves (**cadenas à fournir par la famille**).
- **Le lycée n'étant pas responsable des pertes ou vols d'objets ou d'argent**, y compris dans les locaux fermés à clefs, il est donc déconseillé aux apprenants d'apporter de l'argent de poche ou des objets de valeur.
- **Prévoir des sacs de rangement étiquetés au nom de l'élève** (couettes etc.)
- Les locaux sont loués pendant les vacances scolaires et peuvent être entièrement vidés avant chaque départ en vacances ou en stages. Un local de rangement est mis à disposition des élèves pour stocker leurs affaires.

RESPECT DES BIENS COLLECTIFS

Le Conseil d'Administration a voté la mise en place sur caution d'internat de 100 €. Cette caution sera incluse dans la facturation globale. Elle sera restituée lors du départ définitif de l'établissement. Cette caution pourra servir lors de constatations de dégradation volontaire individuelle ou collective pour financer les réparations.

En cas de non-respect du présent contrat, le maintien à l'internat de l'élève en infraction pourra être remis en question

Signature de l'apprenant	Signature du représentant	Signature de la responsable de l'internat
A.....le.....	A.....le.....	A.....le.....